

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1511

5 août 2009

SOMMAIRE

Air 1 S.A.	72526	Moscow Construction and Development	72496
Aliunde S.A.	72528	Newcontainer No. 4 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	72487
Amati Holding S.A.	72484	Newcontainer No. 6 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	72494
Aquarius Consulting Event S.A.	72521	Nex-Foto Capital S.A.	72490
Ardizzone International S.A.	72483	Northern Digital S. à r.l.	72493
Ardizzone International S.A.	72482	N-Vest Fund	72487
Benneman S.A.	72496	Ocean Properties S.A.	72491
Carmignac Portfolio	72492	OIRP Investment 1 S.à r.l.	72503
Cegedel Net S.A.	72524	Onetex Ltd	72482
CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxem- bourg)	72518	Phoceas S.A.	72488
Celesta S.A.	72493	Pikata S.A.	72494
Chamberley S.A.	72482	Prentel Holding S.A.	72491
Checkfree Solutions S.A.	72493	Private Equity Portfolio 2007 S.C.A., SI- CAR	72486
Compagnie du Rubicon S.A.	72489	Real Estate Commercial Europe 2 Part- nership, S.e.c.s.	72497
Danak sàrl	72495	Resultex S.A.	72485
Detion Luxembourg Holdings S. à r. l. ...	72497	Riofrio S.A.	72526
Embaquattro S.A.	72495	RP XXIII S.à r.l.	72483
FR Horizon Topco Sàrl	72488	Sarasin Multi Label Sicav	72491
Haifa S.A.	72496	S & C International S.A.	72486
Hiva Holding S.A.	72489	Shylock Finance S.à r.l.	72498
H.L.R. S.A.	72523	Socafam	72488
Impish Investment Holding S.A.	72528	Soccerworld Europe S. à r. l.	72497
Interjam Company S.A.	72495	Socexpo S.A.	72521
KBC Access Fund Conseil Holding	72487	Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise ...	72483
KBC Fund Partners Conseil Holding	72484	Société Financière du Midi SAH	72492
KBC Fund Partners Conseil Holding	72482	Sumox S.à.r.l.	72492
KBC Invest Conseil Holding S.A.	72486	Taunus Holdings Limited	72494
KBC Life Invest Fund Conseil Holding ...	72484	Twinfinance S.A.	72520
KBC Life Invest Fund Conseil Holding ...	72483	Vector Holdings S.à r.l.	72506
KBC Money Conseil Holding	72485	Wentworth S.A.	72490
Kelson Investments S.à r.l.	72503		
Losca International S.à r.l.	72485		
Linux S.A.	72483		
MainFirst	72490		
Minco S.A.	72489		

Chamberley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.193.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président et Administrateur-délégué;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009090439/15.

(090108247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Onetex Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.641.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009090440/15.

(090108236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Fund Partners Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.073.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090483/14.

(090107906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Ardizzone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 57.452.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090468/10.

(090108243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Ardizzone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 57.452.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090466/10.

(090108237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 13.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090473/10.

(090108152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Lunix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 117.413.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009090350/10.

(090108019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.614.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090354/10.

(090108458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Life Invest Fund Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.077.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC LIFE INVEST FUND CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090485/14.

(090107877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Fund Partners Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.073.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2009

- L'assemblée accepte les démissions de M. Jacques MORJAEN et M. Erwin SCHOETERS en tant qu'administrateurs.
- L'assemblée accepte la nomination de M. Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg, en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- L'assemblée accepte la nomination de M. Edwin DE BOECK, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, 1080 Bruxelles, en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- L'assemblée décide de réélire ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes pour un nouveau terme de 2 ans.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090482/19.

(090107921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Life Invest Fund Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.077.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2009

- L'assemblée accepte la démission de M. Jacques MORJAEN en tant qu'administrateur.
- L'assemblée accepte la nomination de M. Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg, en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- L'assemblée décide de réélire ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes pour un nouveau terme de 2 ans.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC LIFE INVEST FUND CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090484/17.

(090107894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Amati Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.038.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion des administrateurs restants en date du 8 juin 2009

M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMATI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090434/18.

(090108318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Losca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.097.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 juin 2009

1. Le nombre de gérant A a été augmenté de un (1) à deux (2).
2. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *LOSCA INTERNATIONAL S. à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009090435/17.

(090108306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Resultex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.695.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 9 juillet 2009

1. La cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 12 décembre 2008 n'a pas été ratifiée.
2. La cooptation de M. Jacques CLAEYS a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *RESULTEX S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009090430/20.

(090108429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Money Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.075.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2009

- L'assemblée accepte la démission de M. Jacques MORJAEN en tant qu'administrateur.
- L'assemblée accepte la nomination de M. Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg, en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- L'assemblée décide de réélire ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes pour un nouveau terme de 3 ans.

Certifié sincère et conforme
Pour *KBC MONEY CONSEIL HOLDING*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009090486/17.

(090107867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Invest Conseil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.074.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2009

- L'assemblée accepte la démission de M. Jacques MORJAEN en tant qu'administrateur.
- L'assemblée accepte la nomination de M. Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg, en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- L'assemblée décide de réélire ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes pour un nouveau terme de 3 ans.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC INVEST CONSEIL HOLDING S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090488/17.

(090107835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Private Equity Portfolio 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.672.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009

En date du 19 juin 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de BDO Compagnie Fiduciaire, pour une durée d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Private Equity Portfolio 07 S.C.A., SICAR

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090494/17.

(090108223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

S & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.929.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 16 juin 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009, LAC/2009/23880, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à Y article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social
- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 Juin 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009090225/20.

(090108608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

KBC Access Fund Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.882.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2009

- L'assemblée accepte la démission de M. Jacques MORJAEN en tant qu'administrateur.
- L'assemblée accepte la nomination de M. Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg, en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.
- L'assemblée décide de réélire ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes pour un nouveau terme de 3 ans.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC ACCESS FUND CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090499/17.

(090108027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.016.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2009

L'Assemblée décide de réélire Messieurs Werner VAN STEEN, Erwin SCHOETERS et Chris STERCKX, résidant tous professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en tant qu'administrateurs pour une nouvelle période de 1 an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

L'assemblée décide de réélire DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises pour une nouvelle période de 1 an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour N-VEST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090495/17.

(090108124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Newcontainer No. 4 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.553.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 19 juin 2009

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Newcontainer Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122765, gérante unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122746, associée unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Newcontainer No.4 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009090252/20.

(090108637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Socafam, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.099.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 10 juillet 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle du gérant de catégorie B de la société, à savoir Madame Michelle DELFOSSE, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour SOCAFAM

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009090257/20.

(090107838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.941.

Il se dégage d'une cession de parts, datant du 15 septembre 2008, que la société 6922767 Holding (Cayman) Inc., ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Caïmans, a cédé 24.500 parts sociales, représentant 100% du capital de la société FR Horizon Topco S. à r.l. à Fr Horizon Holding (Cayman) Inc., ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Caïmans.

Il en résulte que FR Horizon Holding (Cayman) Inc. est l'associé unique de la société FR Horizon Topco S. à r.l..

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009090517/17.

(090108183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Phocea S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.838.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 4 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009090518/17.

(090107794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Hiva Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.452.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009090519/17.

(090107762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Minco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.968.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009090521/17.

(090107740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Compagnie du Rubicon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.214.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 9 juillet 2009

1. La cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 12 janvier 2009 n'a pas été ratifiée.

2. La cooptation de M. Jacques CLAEYS a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE DU RUBICON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090427/20.

(090108474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} juillet 2009

L'assemblée prend acte de et ratifie la cooptation de Monsieur Benoît Dessy décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008:

commissaire aux comptes:

- I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour extrait conforme
WENTWORTH S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009090445/19.

(090108575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrats vom 31. März 2009

Am 31. März 2009 fasste der Verwaltungsrat folgende Beschlüsse:

- Kenntnisnahme des Rücktritts als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Christian Dominique, 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, mit Wirkung zum 31. März 2009;
- Ernennung von Herrn Moritz Pohle, Brienerstrasse 12A, D-80333 München als Verwaltungsratsmitglied, bis zur Generalversammlung in 2009.

Luxemburg, den 4 Mai 2009.

Für gleichlautenden Auszug
Für MainFirst
BGL S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009090455/18.

(090108669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Nex-Foto Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 52.196.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009090522/17.

(090107726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Ocean Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.904.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification de adresse professionnelle d'un Administrateur de catégorie A comme suit:

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 20 octobre 2008.

Certifié conforme

OCEAN PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2009090523/19.

(090107699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Prentel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.969.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009090524/17.

(090107825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 26. Juni 2009

Am 26. Juni 2009 fasste die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse:

- Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Loris di Vora, 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied, mit Wirkung zum 28. Mai 2009

- Verlängerung des Mandates von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur Jahreshauptversammlung von 2010.

Luxemburg, den 1. Juli 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Für Sarasin Multi Label SICAV

BGL S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009090491/18.

(090108290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale Ordinaire tenue le 20 avril 2009

En date du 20 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Edouard Carmignac, Eric Helderlé, David Loggia et Bernard Tancré pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG Audit S.à.r.l. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Carmignac Portfolio

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090457/18.

(090108439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Sumox S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 57, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 136.201.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés lors d'une réunion tenue en date du 16 juillet 2009 que:

- La démission de M. Jens BUCH de sa fonction de gérant a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009090535/16.

(090108410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Société Financière du Midi SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.751.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 30 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 30 juin 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Modeste BLAVIER à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'autorisation lui accordée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le mardi 30 juin 2009, le Conseil d'administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Modeste Blavier, administrateur de sociétés, demeurant à Vanlathen 27, B-7850 Enghien.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009090534/20.

(090108335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Checkfree Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.879.

Suite à la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société Checkfree Solutions S.A., dûment déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 2 juillet 2009, de corriger et modifier l'adresse du siège social de la prédictée, je vous informe par la présente qu'il convient également de modifier mon adresse professionnelle comme suit:

4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

Luxembourg, le 10 juillet 2009.
s. Emmanuelle RESSMANN
Mandataire délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009090529/16.
(090108115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Celesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.742.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2009*

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
CELESTA S.A.
Georges DIEDERICH / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009090450/16.
(090108675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.721.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2009 que le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

De plus, l'associé unique a pris connaissance de la démission de Domels S.à r.l. en tant que gérant de classe B. Ont été nommés gérants de classe B en remplacement pour une durée indéterminée:

- Mme Sandrine van Waveren, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Mr Lorenzo Barcaglioni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Northern Digital S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009090229/22.
(090107696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Taunus Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.153.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil de gérance prise en date du 14 juillet 2009 que le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour Taunus Holdings Limited

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009090227/17.

(090107684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Pikata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 36.263.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, José CORREIA, Christophe DAVEZAC et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009090236/16.

(090107734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Newcontainer No. 6 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.547.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 19 juin 2009

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Newcontainer Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122765, gérante unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122746, associée unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Newcontainer No.6 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009090238/21.

(090107753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Embaquattro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 99.751.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 19 juin 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2009, LAC/2009/25386a, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009090226/21.

(090108563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Danak sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 18, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 42.270.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 juillet 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire, le liquidateur et le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société DANAK Sàrl, avec siège social à L-1247 Luxembourg, 18, rue de la Boucherie, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Jennifer MAYOT

Le liquidateur

Référence de publication: 2009090248/16.

(090108555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Interjam Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 72.096.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009090546/17.

(090108653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Moscow Construction and Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 62.894.

—
Cession de parts sociales

L'associé RAL HOLDING S.A., avec siège à 142-144 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, a cédé en date du 25 juin 2009 250 parts sociales à MAKTRON CORP., avec siège à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, BVI.

La répartition des 500 parts sociales est désormais la suivante:

- MAKTRON CORP.	250 parts
- RAL HOLDING S.A.	249 parts
- MCD HOLDINGS N.V.	1 part

G. ADIBEKIAN

Gérant

Référence de publication: 2009090548/16.

(090108645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 65.881.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009:

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 juin 2009:

Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009090547/21.

(090108649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Haifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.666.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 7 mai 2009.

Résolution 1.

A été acceptée la démission de Trust International Luxembourg S.A., ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 n° RCS Luxembourg B45 757 à la fonction d'Administrateur Délégué avec effet immédiat.

Résolution 2.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 n° RCS Luxembourg B99 746 a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour Haifa S.A.

Signature

Référence de publication: 2009090538/17.

(090108500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Soccerworld Europe S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.769.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique tenue en date du 12 juin 2009

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Eddy Dome et Géraldine Schmit, gérants de la société, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009091704/17.

(090108845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Detion Luxembourg Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.822.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les Gérants de la Société, DOME Eddy, Gérant A, et DAVEZAC Christophe, Gérant B, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009091714/17.

(090109334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Real Estate Commercial Europe 2 Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.010.

—
Extrait des décisions prises par l'Associé Commandité en date du 1^{er} juillet 2009

Première résolution

L'Associé Commandité décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

REAL ESTATE COMMERCIAL EUROPE 2, Associé Commandité gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

L'Associé Commandité de la Société informe que le siège social des Associés de la Société, REAL ESTATE COMMERCIAL EUROPE 2 et Real Estate Commercial Europe 3 S.à r.l., se trouvent désormais au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009091703/20.

(090108843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Shylock Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 134.951.

Im Jahre zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

ERSCHIENEN:

Die Hoppe Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée unipersonnelle), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 131.859,

in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der Shylock Finance S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 134.951 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Maren Stadler, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in 18-20, rue Edward Steichen, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 15. Juni 2009 in Luxemburg erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und dem der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese Dokumente später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die oben genannte Partei, hier vertreten wie bereits oben dargestellt, hat die Notarin gebeten, folgendes festzuhalten:

I. Die Hoppe Luxembourg S.à r.l. ist die Alleingeschafterin der Gesellschaft.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), bestehend aus fünf hundert (500) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) je Anteil; die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

III. Die Alleingeschafterin beschließt folgendes:

Erster Beschluss

Die oben genannte Partei (die Gesellschafterin) beschließt, dass die Gesellschaftssatzung neugefasst werden soll und daher ab sofort wie folgt lauten wird:

"I. Firma - gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Der Firma der Gesellschaft lautet Shylock Finance S.à r.l. (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à respnsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft (nachstehend der Geschäftsführungsrat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.1 Filialen, Zweigniederlassungen, und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Verbindung derselben nach außen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendendpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und jede andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Sterbefalls, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), bestehend aus fünf hundert (500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) je Anteil; die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2 Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässt.

6.2. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles eines Gesellschafter an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Gemäß den Bestimmungen des Gesetzes wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern/des Geschäftsführers.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführungsrates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch den Geschäftsführungsrat an einen oder mehrere Stellvertreter erteilt werden.

8.2. Verfahren

i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Geschäftsführungsrates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber im Großherzogtum Luxemburg, statt.

ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Geschäftsführungsrates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung bekanntgegeben wurde. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Geschäftsführungsrat verabschiedet wurde.

iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Geschäftsführungsratsversammlung vertreten zu lassen.

v) Der Geschäftsführungsrat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von allen in der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

vi) Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratsversammlung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind und das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift tragen (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerversammlung gefasst wurde.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

a. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Art. 8.1. (ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und dass sie in gutem Glauben gehandelt haben.

Art. 10. Einzelner Geschäftsführer.

10.1. Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer verwaltet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für den Geschäftsführungsrat oder für die Geschäftsführer gelten, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden.

10.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers verpflichtet.

10.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

10.4. Beschlüsse des Einzelgeschäftsführers sind schriftlich zu verfassen.

IV. Gesellschafter

Art. 11. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

11.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

11.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Gesellschafterversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Gesellschafterversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Gesellschafterversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Gesellschafterversammlung sind grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abzuhalten.

(iv) Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Ankündigung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sie sich als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine Vollmacht erteilen, um sich von dieser bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Gesellschafterversammlungen oder Zirkularbeschlüssen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Entscheidungen werden dann mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, ganz gleich der Quote der vertretenen Geschäftsanteile.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche zwei Drittel des Stammkapitals vertreten, abgeändert werden. Zudem kann eine solche zwei Drittel Mehrheit, die Auflösung oder Liquidierung der Gesellschaft beschließen.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 12. Alleingesellschafter.

12.1 Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Geschäftsführungsrat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 14. Gewinnausschüttung.

14.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklagezahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

14.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

14.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Geschäftsführungsrat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und

(v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

15.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Hälfte der Gesellschafter, welche zwei Drittel des Stammkapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnis und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter haben die Liquidatoren die Verpflichtungen der aufgelösten Gesellschaft zu erfüllen, die Forderungen derselben einzuziehen und das Vermögen der Gesellschaft in Geld umzusetzen.

15.2. Das Vermögen der Gesellschaft wird unter die Gesellschafter nach Verhältnis ihrer Geschäftsanteile verteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

16.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen, Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und solche der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

16.2. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder solche der Gesellschafter müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

16.3. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelte Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, Herrn Folke Nakoinz mit Geschäftsadresse in der Walter-Oehmichen-Straße 14 in D-68519 Viernheim mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Als Konsequenz der unter dem zweiten Beschluss beschlossenen Ernennung von Herrn Nakoinz zum Geschäftsführer sind nunmehr folgende Personen Geschäftsführer der Gesellschaft:

- Herr Kurt Fischer, Geschäftsführer; und
- Herr Folke Nakoinz, Geschäftsführer.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300) betragen.

Erklärung

Die unterzeichnende Notarin, welche der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in deutscher Sprache verfasst wurde.

Worüber Urkunde, dessen wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde der Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von der letzteren und der unterzeichnenden Notarin unterschrieben.

Signé: M. Stadler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25100. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009092348/5770/270.

(090109919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

OIRP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.018.

—
EXTRAIT

Monsieur Bruce Charles Bossom, gérant de OIRP Investment 1 S.à r.l., a changé d'adresse et demeure maintenant 21 Queensdale Place, Londres W11 4SQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 1 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009091775/15.

(090109555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Kelson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.250,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.500.

—
In the year two thousand and nine, on the seventh day of July,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Kelson Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.500 (the Company). The Company has been incorporated on July 13, 2007, pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2033 of September 19, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed dated August 30, 2007 of Maître Martine Schaeffer, the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2665 of November 21, 2007.

There appeared:

LuxCo 8 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.831 and with a share capital of EUR 12,500.- (the Sole Shareholder), here represented by Mrs. Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on July 7, 2009.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up;
- III. that the agenda of the Meeting is the following:
 1. Conversion of the share capital currency from Euro (EUR) to Canadian Dollars (CAD) effective as at January 1, 2009 at European Central Bank closing spot available at July 6, 2009 (i.e. EUR 1 to CAD 1.62) without changing the number of the existing shares; setting of the share capital at CAD 20,250.- (twenty thousand two hundred fifty Canadian Dollars), represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of CAD 40.50 (forty Canadian Dollars fifty cents), all subscribed and fully paid-up;
 2. Amendment of article 5.1 of the Articles;

3. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and /or any employee of TMF Corporate Services S.A. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company; and

4. Miscellaneous.

IV. that the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the corporate capital, presently set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), into Canadian Dollars (CAD).

The Meeting resolves to use the European Central Bank spot available at July 6, 2009 (i.e. EUR 1 to CAD 1.62) without changing the number of the existing shares.

The share capital is henceforth set at CAD 20,250.- (twenty thousand two hundred fifty Canadian Dollars), represented by 500 (five hundred) shares in registered form, each with a nominal value of CAD 40.50 (forty Canadian Dollars fifty cents).

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the power of attorney holder representing the Sole Shareholder and the notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above described currency conversion and share capital increase, as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at CAD 20,250.- (twenty thousand two hundred fifty Canadian Dollars) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of CAD 40.50 (forty Canadian Dollars fifty cents), all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of TMF Corporate Services S.A. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Estimate

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois de Juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Kelson Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.500 (la Société). La Société a été constituée le 13 juillet 2007 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2033 du 19 septembre 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 20 octobre 2006, suivant un acte daté du 30 août 2007 reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2665 du 21 novembre 2007.

A comparu:

LuxCo 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.831 et un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Sophie Arvieux, avocate, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la société;
- II. que le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 1. Conversion de la devise du capital social de l'Euro (EUR) au Dollar Canadien (CAD) avec effet au 1^{er} janvier 2009 au taux de change de clôture publié par la Banque Centrale Européenne le 6 juillet 2009 (soit 1 EUR pour 1,62 CAD) sans modification du nombre de parts sociales existantes; fixant le capital social à CAD 20.250 (vingt mille deux cent cinquante Dollars Canadiens), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale de 40,50 CAD (quarante Dollars Canadiens et cinquante centimes), toutes souscrites et entièrement libérées;
 2. Modification de l'article 5.1 des Statuts;
 3. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou employé de TMF Corporate Services S.A. de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société; et
 4. Divers.
- IV. que l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social, présentement fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), en Dollars Canadiens (CAD).

L'Assemblée décide d'utiliser le taux de change de clôture publié par la Banque Centrale Européenne le 6 juillet 2009 (soit 1 EUR pour 1,62 CAD), sans modification du nombre de parts sociales existantes.

Le capital social est par conséquent fixé à CAD 20.250 (vingt mille deux cent cinquante Dollars Canadiens), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 40,50 CAD (quarante Dollars Canadiens et cinquante centimes) chacune.

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la conversion de devise et l'augmentation de capital social décrits ci-dessus comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à CAD 20.250 (vingt mille deux cent cinquante Dollars Canadiens), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 40,50 CAD (quarante Dollars Canadiens et cinquante centimes) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou employé de TMF Corporate Services S.A. de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société ou sont facturés à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27293. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009092350/5770/153.

(090109941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Vector Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.303.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Vector Holdings S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (private limited liability company), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.303, incorporated under the laws of Luxembourg by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, enacted on 28 August 2007, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2522, page 121023, of 7 November 2007 (the "Articles").

The Articles have been lastly amended by a notarial deed enacted on 3 February 2009 by Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 571, page 27382, of 16 March 2009.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Reclassification of the shares of the Company;
3. Subsequent restatement of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to reclassify the 500 (five hundred) shares of the Company as follows:

- the 476 (four hundred seventy-six) shares held by Mr. Isak Antika, born on 14 September 1960 in Istanbul, Turkey, residing at Kandilli Mah. Siraevler Sok. 20, 34684 Istanbul, Turkey and Mr. Mehmet Murat Cavusoglu, born on 22 March 1968 in Istanbul, Turkey, residing at Kandilli Mah. Vanikoy Cad. 33/A, Andicen Evleri, Villa S-3, Uskudar, 34684 Istanbul, Turkey shall be reclassified into class A shares; and

- the 24 (twenty-four) shares held by Mr. Hilmi Güvenal, born on 16 October 1962 in Ankara, Turkey, residing at Kavacik Mah. Orhan Veli Kanik Cad., Beykoz 34810 Istanbul, Turkey shall be reclassified into class B shares.

Third resolution:

It is unanimously resolved to amend articles 8. paragraph 1., 10. paragraph 1. and 2., 12. paragraph 2., 16., 21. paragraph 4. and 24. paragraph 1. of the Articles and to insert new articles 10.bis. and 10.ter. in the Articles (the other provisions of the Articles shall remain unchanged). It is unanimously resolved to fully restate the Articles as follows:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg Laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company will exist under the name of Vector Holdings S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 476 (four hundred seventy-six) class A shares (the "Class A Shares") and 24 (twenty-four) class B shares (the "Class B Shares", together with the Class A Shares referred to as the "Shares" or a "Share") with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. Any (i) transfer, sale or other form of disposal of the Shares or operation resulting in a change or transfer of part or all of title and/or ownership of the Shares, whatever be the legal means, including, without limitation, whether by way of sale, gift, contribution, merger, de-merger, liquidation, loan, auction, split ("démembrement") or any combination of these methods of transfer of ownership or otherwise, (ii) granting of security interests over the Shares (including without limitation, all pledges, security deposits or guarantees), as well as all other liens, encumbrances, claims, options and other restrictions of whatever kind and (iii) holding in trust for any other person any Shares or any interest in any Shares whether between shareholders or to non-shareholders shall not be made unless shareholders representing ninety-five percent of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

Art. 10bis. If holder(s) of Class A Shares, acting together, wish to transfer all or part of their interest in the Shares (the "Sellers' Shares") to a bona fide arm's length purchaser (the "Purchaser"), the holder(s) of Class A Shares may require holder(s) of Class B Shares to sell and transfer the same percentage of Shares as holder(s) of Class A Shares wish to sell and transfer under the same terms and conditions and subject to the same representations and warranties as the Sellers' Shares are transferred (the "Called Shares") to the Purchaser (the "Drag-Along Option").

The holder(s) of Class A Shares may exercise the Drag-Along Option by giving written notice to that effect (the "Drag-Along Notice") at any time before the transfer of the shares to the Purchaser. The Drag-Along Notice shall specify

- (i) that holder(s) of Class B Shares is/are required to transfer all the Called Shares pursuant to this article 10.bis.;
- (ii) the person to whom the Called Shares are to be transferred;
- (iii) the consideration payable for the Called Shares; and
- (iv) the proposed date of the transfer.

Once issued, the Drag-Along Notice shall be irrevocable. However, a Drag-Along Notice shall lapse if, for any reason, the holder(s) of Class A Shares have not sold the Sellers' Shares to the Purchaser within 120 (one hundred twenty) business days (meaning any day other than a Saturday, a Sunday or any banking holiday day, and being referred to as a "Business Day" or as "Business Days") of serving the Drag-Along Notice. The holder(s) of Class A Shares may serve further Drag-Along Notices following the lapse of any particular Drag-Along Notice.

Within 15 (fifteen) Business Days of the completion date of the Drag-Along Option, the shareholders shall procure that the share register of the Company be updated to reflect the transfer.

Art. 10ter. Unless holder(s) of Class A Shares have exercised the Drag-Along Option under article 10.bis. of the Articles, the sale or transfer (whether by one or a series of transfers) of any Shares by holder(s) of Class A Shares (the "Proposed Transfer") may not be made or registered without giving notification of the Proposed Transfer to holder(s) of Class B Shares.

Prior to the completion of the Proposed Transfer, the holder(s) of Class A Shares shall procure that the purchaser of the shares (the "Potential Purchaser"), irrevocably and unconditionally makes an offer (the "Offer") to holder(s) of Class B Shares to purchase the same percentage of shares as each of holder(s) of Class A Shares wish(es) to sell and transfer and under the same terms and conditions as the Proposed Transfer.

The Offer shall be given by written notice (the "Tag-Along Offer Notice") at least 30 (thirty) Business Days (the "Offer Period") before the Proposed Transfer date (the "Sale Date"). The Tag-Along Offer Notice shall set out:

- (i) the identity of the buyer;
- (ii) the purchase price and other terms and conditions of payment;
- (iii) the Sale Date; and
- (iv) the number of Shares proposed to be purchased by the Potential Purchaser.

If the Potential Purchaser fails to give the Tag-Along Offer Notice to holder(s) of Class B Shares, the holder(s) of Class A Shares shall not be entitled to complete the Proposed Transfer.

If the Offer is accepted by holder(s) of Class B Shares within the Offer Period, holder(s) of Class B Shares shall notify the holder(s) of Class A Shares and the Potential Purchaser in writing of his acceptance (the "Tag-Along Acceptance Notice"). If no such Tag-Along Acceptance Notice is received within the Offer Period, the Offer will be deemed to have been declined.

Following issuance of the Tag-Along Acceptance Notice, holder(s) of Class B Shares shall present the same representations and warranties as for the Proposed Transfer.

Within 15 (fifteen) Business Days following the completion of the Proposed Transfer, the shareholders shall procure that the share register of the Company be updated to reflect the transfer occurred.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own Shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of Shares concerned represented by their Shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken with the consent of shareholders representing ninety-five percent of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders' meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders' number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case, one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing ninety-five percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 4 (four) days before the meeting, except (i) in case of urgency, where a shareholders' meeting may be held with 1 (one) day prior notice and (ii) for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders. General meetings of shareholders are only validly held if shareholders representing ninety-five percent of the share capital are present or represented.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing ninety-five percent of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the Law of 19 December 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders with the consent of shareholders representing ninety-five percent of the share capital of the Company or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the Shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of shareholders representing ninety-five percent of the share capital of the Company or the sole shareholder (as the case may be) shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the Shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "Vector Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.303, constituée selon le droit luxembourgeois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 28 août 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2522, page 121023, du 7 novembre 2007 (les "Statuts").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 3 février 2009 par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 571, page 27382, du 16 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés sont présents ou représentés et le nombre de parts détenues par eux est reporté sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les associés déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reclassification des parts sociales de la Société;
3. Refonte consécutive des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les associés renoncent à leur droit d'être convoqués préalablement à la présente assemblée. Les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé à l'unanimité de classer les 500 (cinq cents) parts sociales de la société comme suit:

- les 476 (quatre cent soixante-seize) parts sociales détenues par M. Isak Antika, né le 14 septembre 1960 à Istanbul, Turquie, demeurant à Kandilli Mah. Siraevler Sok. 20, 34684 Istanbul, Turquie et M. Mehmet Murat Cavusoglu, né le 22 mars 1968 à Istanbul, Turquie, demeurant à Kandilli Mah. Vanikoy Cad. 33/A, Andicen Evleri, Villa S-3, Uskudar, 34684 Istanbul, Turquie devront être classifiées en parts sociales de catégorie A; et

- les 24 (vingt-quatre) parts sociales détenues par M. Hilmi Güvenal, né le 16 octobre 1962 à Ankara, Turquie, demeurant à Kavacak Mah. Orhan Veli Kanik Cad., Beykoz 34810 Istanbul, Turquie devront être classifiées en parts sociales de catégorie B.

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de modifier les articles 8. paragraphe 1., 10. paragraphes 1 et 2., 12. paragraphe 2., 16., 21. paragraphe 4 et 24 paragraphe 1. des Statuts et d'insérer deux nouveaux articles 10.bis. et 10.ter. dans les Statuts (les autres dispositions des Statuts demeureront inchangées). Il est décidé à l'unanimité de procéder à une refonte des Statuts qui seront désormais libellés comme suit:

"Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera Vector Holdings S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 476 (quatre cent soixante-seize) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et 24 (vingt-quatre) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B", ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, désignées comme les parts sociales ou une part sociale) d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Tout (i) transfert, vente ou autre forme de disposition des parts sociales ou toute opération donnant lieu à un changement ou un transfert de tout ou partie du titre et/ou de la possession des parts sociales, quel que soit le mode juridique utilisé, incluant sans limitation, par voie de vente, don, apport, fusion, scission, liquidation, prêt, vente aux enchères, démembrement, ou toute combinaison de ces modes de transfert de propriété ou autrement, (ii) toute allocation de garanties de paiement sur les parts sociales (incluant, sans limitation, tout gage, dépôts de garantie ou cautions), ainsi que tous droits de rétention, hypothèques, revendication, options et autres restrictions de quelque sorte que ce soit, et (iii) toute détention pour le compte de tiers de toute part sociale ou de tout intérêt dans toute part sociale que ce soit, entre associés ou non-associés, ne pourra être réalisé sans que des associés représentant quatre-vingt quinze pour cents du capital social y aient consenti en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle."

Art. 10bis. Si le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A, agissant ensemble, souhaitent transférer tout ou partie de leurs intérêts dans les parts sociales qu'ils détiennent (les "Parts de Cédants") à un acquéreur de bonne foi désireux de les acheter à des conditions normales de marché (l'"Acquéreur"), le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A pourra/ont exiger du/des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B qu'il vende et transfère le même pourcentage de parts sociales que celui que le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A souhaite vendre et transférer selon les mêmes termes et aux mêmes conditions et entourées des mêmes garanties et déclarations que les Parts de Cédants qui seront transférées (les "Parts Appelées") à l'Acquéreur (l'"Option de Vente Forcée").

Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A pourront exercer l'Option de Vente Forcée en délivrant une notification écrite à cet effet (la "Notification de Vente Forcée") à tout moment avant le transfert des parts sociales à l'Acquéreur. La Notification de Vente Forcée devra spécifier:

(i) qu'il est exigé du/de(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B de transférer les Parts Appelées conformément au présent article 10.bis.;

(ii) la personne à qui les Parts Appelées vont être transférées;

(iii) le mode de paiement des Parts Appelées;

(iv) la date proposée pour le transfert.

Une fois émise, la Notification de Vente Forcée sera définitive. Néanmoins, une Notification de Vente Forcée devient caduque si, pour quelque raison que ce soit, le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A n'a pas vendu les Parts de Cédants à l'Acquéreur dans les 120 (cent vingt) jours ouvrés (signifiant tous les jours autres qu'un samedi, un dimanche, ou un jour férié et seront désignés comme "Jour Ouvré" ou "Jours Ouvrés") suivant l'émission de la Notification de Vente Forcée. Le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A pourra émettre de nouvelles Notifications de Vente Forcée suite à la caducité de toute Notification de Vente Forcée particulière.

Dans les 15 (quinze) Jours Ouvrés du terme de l'Option de Vente Forcée, les associés devront assurer la mise à jour du registre des associées de la Société afin d'y faire refléter la réalisation du transfert.

Art. 10ter. A moins que le(s) détenteur de Parts Sociales de Catégorie A aient exercé l'Option de Vente Forcée telle que prévue dans l'article 10.bis. des Statuts, la vente ou le transfert (que ce soit par un ou par une série de transferts) de toute part sociale par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A (la "Proposition de Transfert") ne pourra être réalisée ni inscrite sans avoir notifié la Proposition de Transfert à/aux détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B.

Préalablement à la réalisation de la Proposition de Transfert, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A devra/ont obtenir de l'acheteur des parts sociales (l'"Acheteur Potentiel") qu'il fasse de manière irrévocable et inconditionnelle une offre (l'"Offre") au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B de rachat à hauteur du même pourcentage de parts sociales que celui que chacun du/des détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A souhaite vendre et transférer et selon les mêmes termes et aux mêmes conditions que ceux exprimés dans la Proposition de Transfert.

L'Offre devra être réalisée par notification écrite (la "Notification de l'Offre de Sortie Conjointe") au moins 30 (trente) Jours Ouvrés (la "Période de l'Offre") avant la date de Proposition de Transfert (la "Date de Vente"). La Notification de l'Offre de Sortie Conjointe devra contenir:

(i) l'identité de l'acheteur;

(ii) le prix de vente et les autres termes et conditions du paiement;

(iii) la Date de Vente; et

(iv) le nombre de parts sociales que l'Acheteur Potentiel propose de racheter.

Si l'Acheteur Potentiel faillit à délivrer la Notification de l'Offre de Sortie Conjointe au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A ne sera/ont pas autorisé(s) à donner suite à la Proposition de Transfert.

Si l'Offre est acceptée par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B pendant la Période de l'Offre, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B devra/ont notifier son/leur acceptation par écrit au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A et à l'Acheteur Potentiel (la "Notification d'Acceptation de la Sortie Conjointe"). Si aucune Notification d'Acceptation de la Sortie Conjointe n'est reçue pendant la Période de l'Offre, l'Offre est réputée avoir été refusée.

Suivant l'émission de la Notification d'Acceptation de la Sortie Conjointe, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B devront offrir les mêmes garanties et déclarations que celles offertes dans le cadre de la Proposition de Transfert.

Dans les 15 (quinze) Jours Ouvrés suivant le terme de la Proposition de Transfert, les associés devront assurer la mise à jour du registre des associées de la Société afin d'y faire refléter la réalisation du transfert.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée avec le consentement d'associés représentant quatre-vingt-quinze pour cent du capital social de la Société, ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle au moins est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de quatre-vingt-quinze pour cents du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devra être faite conformément à la Loi et devra être adressée à chaque associé au moins 4 (quatre) jours avant l'assemblée, sauf (i) en cas d'urgence, où l'assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation préalable, et (ii) pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle une convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, tous moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés ne sont valablement tenues que si des associés représentant quatre-vingt-quinze pour cent du capital social sont présents ou représentés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant quatre-vingt quinze pour cents du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cents du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

L'assemblée générale des associés, avec le consentement d'associés représentant quatre-vingt-quinze pour cents du capital social de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société en tant que dividende ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant dans les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'associés représentant quatre-vingt quinze pour cents du capital social de la Société ou de l'associé unique (selon le cas), devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne (s) physique ou morale et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.000.- (mille euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26685. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009092342/242/647.

(090110070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

CEGEDEL, CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 4.513.

In the year two thousand and nine, the first of July,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEGEDEL S.A. (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 4.513, incorporated pursuant to a deed of Maître Jos Neuman, notary at the time residing in Luxembourg, on 28 March 1931, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 23 April 1931, number 30. The articles of incorporation have been amended for the last time on 13 May 2003, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing at the time in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 27 June 2003, number 678 (the "CEGEDEL").

The meeting was opened at 12:30, with Mr Etienne Schneider, residing in Luxembourg, in the chair,
who appointed as secretary Mr Peter Hamacher, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carsten Opitz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Approval of merger of CEGEDEL NET S.A. into CEGEDEL.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of seven million five hundred thousand (7,500,000) shares representing the whole corporate capital, seven million five hundred thousand (7,500,000) shares are present or represented at the present meeting which had been convened through publication in Luxembourg and Belgium dated 13 June 2009 and 22 June 2009.

IV. That the present meeting, representing the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of all documents listed in article 267 paragraph (1) a) and b) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), being:

- the merger plan dated 20 May 2009, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 30 May 2009, number 1088 and pursuant to which CEGEDEL NET S.A. will be merged into CEGEDEL by way of transfer of all assets and liabilities of CEGEDEL NET S.A. to CEGEDEL and CEGEDEL NET S.A. will be dissolved;
- the annual accounts of the last three financial years of CEGEDEL and CEGEDEL NET S.A.;

WHEREAS, the general meeting confirms that in accordance with articles 278, 267 of the Law, the documents listed above were at the disposal of the shareholders at the registered offices of CEGEDEL and CEGEDEL NET S.A. at least one month prior to this meeting;

A certificate confirming that the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of CEGEDEL at least on month prior to this general meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time;

WHEREAS, the general meeting resolved to approve the effective date of the merger shall be the day stated at the beginning of this document;

WHEREAS, the general meeting resolved to approve that as from 1 January 2009, all operations and transactions of CEGEDEL NET S.A. are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of CEGEDEL;

THEREFORE, the general meeting resolved to approve the merger and the related merger plan.

This resolution was adopted by 7,500,000 (seven million five hundred thousand) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

Whereof, this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois de juillet,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.513, constituée suivant acte reçu par Maître Jos Neuman, alors notaire à Luxembourg, en date du 28 mars 1931, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 avril 1931, numéro 30. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 mai 2003 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juin 2003, numéro 678 (ci-après la "CEGEDEL").

L'assemblée a été ouverte à 12:30, sous la présidence de Monsieur Etienne Schneider, résidant à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Peter Hamacher, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Approbation de la fusion par absorption de CEGEDEL NET S.A. par CEGEDEL.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquées par publication à Luxembourg et Belgique en date du 13 juin 2009 et 22 juin 2009.

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus que la moitié l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267, paragraphe (1) a) et b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi"), étant:

- le projet de fusion en date du 20 mai 2009, comme il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mai 2009, numéro 1088 et selon lequel CEGEDEL NET S.A. sera absorbée par CEGEDEL par voie de transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de CEGEDEL NET S.A. à CEGEDEL et CEGEDEL NET S.A. sera liquidée;

- les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de CEGEDEL et de CEGEDEL NET S.A.;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale confirme que conformément aux articles 278, 267 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des associés aux sièges sociaux de CEGEDEL et de CEGEDEL NET S.A. au moins un mois avant cette assemblée;

Un certificat confirmant que les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de CEGEDEL au moins un mois avant cette assemblée générale restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a décidé d'approuver la date de réalisation de la fusion comme étant la date qu'en tête de ce document;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a décidé d'approuver qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, toutes les opérations et les transactions de CEGEDEL NET S.A. sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de CEGEDEL;

PAR CONSEQUENT, l'assemblée générale a décidé d'approuver la fusion et le projet de fusion y afférent.

Cette résolution a été adoptée par sept millions cinq cent mille (7.500.000) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SCHNEIDER, P. HAMACHER, C. OPITZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2009. LAC / 2009 /27273. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009092352/7241/126.

(090110676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Twinfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.904.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PIEFFECI OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social au Dominion House, 60 Montrose avenue, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Nassau, le 11 mars 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "TWINFINANCE S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 123904, fut constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 526 du 4 avril 2007;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "TWINFINANCE S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "TWINFINANCE S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société

"TWINFINANCE S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31/12/2008, sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver un bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions toutes au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "TWINFINANCE S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2009. LAC/2009/28201. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009092353/5770/53.

(090110650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

**Aquarius Consulting Event S.A., Société Anonyme,
(anc. Socexpo S.A.).**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 66.844.

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société UNCOS, une société anonyme luxembourgeoise, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2348 du 25 septembre 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B, numéro 141298,

ici représenté par son directeur, Monsieur Gilles VOGEL, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

La comparante est l'associé unique de la société anonyme SOCEXPO S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 29, rue de Bonnevoie, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2 du 4 janvier 1999, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66844.

Ensuite la comparante en sa qualité d'associé unique ("l'Associé Unique") a déclaré prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Changement de dénomination de la Société en "AQUARIUS CONSULTING EVENT S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts.

2. Changement du siège social de la société vers L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

3. Changement de l'objet social de la Société et modification de l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale;

- La participation à la mise en œuvre de projets industriels ainsi que la promotion industrielle;

- Toutes prestations de services administratifs et de secrétariat;

- La participation à des investissements à un joint-venture international dans le domaine de l'événementiel et dans la promotion d'événements et d'objets d'artisanat et d'art;

- L'organisation d'événements, d'expositions, de meetings de tout genre.

La Société pourra faire, en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement."

4. Révocation de Mademoiselle Anna WOHLES, Madame Svetlana TATARINTSEVA et de Monsieur Joseph WOHLES de leur mandat d'administrateur.

5. Nomination de Messieurs Gilles VOGEL, Daniel CARVALHO et Marc VOGEL, en tant qu'administrateurs.

6. Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer Monsieur Marc VOGEL comme administrateur-délégué.

7. Prise d'acte que le commissaire aux comptes LPF LUX S.à.r.l. a changé sa dénomination en CAPITAL IMMO LUXEMBOURG

8. Divers

Ces faits exposés, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "AQUARIUS CONSULTING EVENT S.A."

Par conséquent, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination AQUARIUS CONSULTING EVENT S.A."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société vers L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de changer en conséquence l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale;

- La participation à la mise en œuvre de projets industriels ainsi que la promotion industrielle;

- Toutes prestations de services administratifs et de secrétariat;

- La participation à des investissements à un joint-venture international dans le domaine de l'événementiel et dans la promotion d'événements et d'objets d'artisanat et d'art;

- L'organisation d'événements, d'expositions, de meetings de tout genre.

La Société pourra faire, en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer Mademoiselle Anna WOHLES, Madame Svetlana TATARINTSEVA et Monsieur Joseph WOHLES de leur mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer:

- Monsieur Gilles VOGEL, conseil économique, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem,

- Monsieur Daniel CARVALHO, commerçant, né le 15 mai 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem,

- Monsieur Marc VOGEL, commerçant, né le 14 mars 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem,

comme administrateurs de la Société, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le conseil d'administration de nommer Monsieur Marc VOGEL, commerçant, né le 14 mars 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, comme administrateur-délégué.

Septième résolution

L'Associé Unique prend acte du changement de dénomination du commissaire aux comptes qui s'appelle dorénavant CAPITAL IMMO LUXEMBOURG.

72523

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Gilles Vogel, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 juillet 2009. LAC/2009/25509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009092389/9127/100.

(090110809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

H.L.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 79.301.

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H.L.R. S.A. avec siège social à L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch, constituée par acte notarié en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 26 juin 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri TOSS, ingénieur technicien, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Léa TOSS-STOMP, sans profession, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'exercice des activités d'entrepreneur de construction, d'agent immobilier et de promoteur immobilier.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition ainsi que l'aliénation d'actions de valeurs mobilières de toutes espèces de même que le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'exercice des activités d'entrepreneur de construction, d'agent immobilier et de promoteur immobilier.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition ainsi que l'aliénation d'actions de valeurs mobilières de toutes espèces de même que le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société dont question, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. TOSS, M. NEZAR, L - TOSS - STOMP, G.LECUIE.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2009. Relation: LAC72009/25908. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Gérard LECUIE.

Référence de publication: 2009092373/220/64.

(090110725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Cegedel Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 104.089.

In the year two thousand and nine, the first of July,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEGEDEL NET S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.089, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary at the time residing in Luxembourg, on 8 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 January 2005, number 80. The articles of incorporation have not been amended since ("CEGEDEL NET").

The meeting was opened at 12:15, with Mr Etienne Schneider, residing in Luxembourg, in the chair,
who appointed as secretary Mr Peter Hamacher, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carsten Opitz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of merger of CEGEDEL NET into CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg);

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of five thousand (5,000) shares representing the whole corporate capital, five thousand (5,000) shares are present or represented at the present meeting which had been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 22 June 2009.

IV. That the present meeting, representing more the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Resolution

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of all documents listed in article 267 paragraph (1) a) and b) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), being:

- the merger plan dated 20 May 2009, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 30 May 2009, number 1088 and pursuant to which CEGEDEL NET will be merged into CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) ("CEGEDEL") by way of transfer of all assets and liabilities of CEGEDEL NET to CEGEDEL and CEGEDEL NET will be dissolved;

- the annual accounts of the last three financial years of CEGEDEL and CEGEDEL NET;

WHEREAS, the general meeting confirms that in accordance with articles 278, 267 of the Law, the documents listed above were at the disposal of the shareholders at the registered offices of CEGEDEL and CEGEDEL NET at least one month prior to this meeting;

A certificate confirming that the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of CEGEDEL NET at least on month prior to this general meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time;

WHEREAS, the general meeting resolved to approve the effective date of the merger shall be the day stated at the beginning of this document;

WHEREAS, the general meeting resolved to approve that as from 1 January 2009, all operations and transactions of CEGEDEL NET are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of CEGEDEL;

THEREFORE, the general meeting resolved to approve the merger and the related merger plan.

This resolution was adopted by five thousand (5,000) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois de juillet,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEGEDEL NET S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.089, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire à Luxembourg, en date du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 janvier 2005, numéro 80. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci-après "CEGEDEL NET").

L'assemblée a été ouverte à 12:30, sous la présidence de Monsieur Etienne Schneider, résidant à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Peter Hamacher, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la fusion par absorption par CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) de CEGEDEL NET;

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, cinq mille (5.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquées par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 22 juin 2009.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267, paragraphe (1) a) et b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi"), étant:

- le projet de fusion en date du 20 mai 2009, comme il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mai 2009, numéro 1088 et selon lequel CEGEDEL NET sera absorbée par CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) ("CEGEDEL") par voie de transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de CEGEDEL NET à CEGEDEL et CEGEDEL NET sera liquidée;

- les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de CEGEDEL et de CEGEDEL NET;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale confirme que conformément aux articles 278, 267 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des associés aux sièges sociaux de CEGEDEL et de CEGEDEL NET au moins un mois avant cette assemblée;

Un certificat confirmant que les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de CEGEDEL NET au moins un mois avant cette assemblée générale restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a décidé d'approuver la date de réalisation de la fusion comme étant la date qu'en tête de ce document;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a décidé d'approuver qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, toutes les opérations et les transactions de CEGEDEL NET sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de CEGEDEL

PAR CONSEQUENT, l'assemblée générale a décidé d'approuver la fusion et le projet de fusion y afférent.

Cette résolution a été adoptée par cinq mille (5.000) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SCHNEIDER, P. HAMACHER, C. OPITZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2009. LAC / 2009 /27272. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009092351/7241/126.

(090110673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

**Air 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. Riofrio S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.112.

L'an deux mille neuf, le huit juillet,

Par-devant Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, 3 rue Nicolas Welter,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIOFRIO S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte reçu par le Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 08 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 888 du 17 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et présidée par Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita DOS SANTOS, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en "AIR 1 S.A." et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts en: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AIR 1 S.A."

2. Modification de l'objet social de la société, et de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans la limite des autorisations qui lui seront accordées, à l'exclusion du transport public.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter,

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet"

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société en AIR 1 S.A. et en conséquence de modifier la première phrase de l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de AIR 1 S.A."

Deuxième Résolution

1. L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans la limite des autorisations qui lui seront accordées, à l'exclusion du transport public.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet"

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.20 heures.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 850,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P.MEUNIER, A.DOS SANTOS, M.MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27506. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009092392/78.

(090110508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Aliunde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 115.597.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009090441/15.

(090108228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 4 mai 2009

Il a été décidé

- de révoquer Monsieur Jean-Pierre Vernier en sa qualité d'Administrateur de la société et décide de nommer en remplacement Mademoiselle Sophie Hamel, Administrateur de sociétés, née le 21/06/1986 à Lima (Pérou), demeurant 57, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

- de nommer Monsieur Pierre Hamel, demeurant 57, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pierre Hamel (Président du Conseil d'Administration et Administrateur);
- Madame Isabelle Accary;
- Mademoiselle Sophie Hamel.

Extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009090412/23.

(090107785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.
